

cice en cours, dépassent de \$300,000,000 le chiffre du commerce global du Canada d'il y a dix ans. Voilà assurément un résultat remarquable. Il démontre qu'en dépit de l'état de guerre, le Canada n'a rien perdu de sa stabilité et de sa puissance de production. C'est un beau témoignage rendu aux qualités industrielles de notre population, à son énergie, à son esprit d'entreprise et à ses qualités d'adaptation.

Certains départements ont dû accomplir une besogne ardue en sus de leurs occupations ordinaires. Le ministre de la Milice a eu à s'occuper de l'internement des sujets d'Etats ennemis et il a établi des camps sur divers points du pays. Avec ses fonctionnaires, il a eu à mettre en vigueur les règlements concernant le port d'armes par les sujets de nationalités ennemies résidant au Canada. Dans les camps d'internements desservis à travers le Canada, il a fallu trouver une occupation pour les internés, et à différentes reprises, quand la rareté de la main-d'œuvre semblait l'exiger, on a permis à des étrangers ainsi internés de se livrer aux occupations ordinaires et de gagner leur vie, quand ils avaient fait preuve de bonne conduite et de bonne volonté; à ce propos, je rappellerai que durant ma tournée pour encourager le service national, j'ai visité deux camps de concentration, l'un dans la partie septentrionale de la province de Québec et l'autre dans la partie septentrionale de l'Ontario. Je crois savoir que les services des internés de ces deux camps seront utilisés pour l'installation de fermes de démonstration et qu'il sera démontré que les parties du pays où ces camps sont installés sont propices à l'agriculture. Cette démonstration ne sera pas sans avoir un effet considérable sur la colonisation de ces régions dans un avenir rapproché.

La guerre n'a pas été sans imposer des devoirs ardues à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. On ne peut faire de trop grands éloges des services que cette institution a rendus au pays. Ces fonctionnaires ont dû faire preuve de tact et de fermeté et dans certaines régions de l'Ouest, où des agitations étaient à redouter, les résultats obtenus ont dépassé nos espérances.

Le ministère des Douanes a eu à promulguer des règlements concernant l'exportation des articles dont le pays avait besoin pour la poursuite de la guerre. Sous ce rapport, le Gouvernement, et plus particulièrement le ministre des Douanes et ses fonctionnaires, ont dû encourir de lourdes responsabilités. Il ne se passe guère de jours et certainement pas de semaines sans que nous ayons de graves questions à régler. Le but, naturellement, est de restreindre

aux pays alliés l'exportation des articles qui pourraient servir à l'ennemi. Dans le même ordre d'idées, nous avons quelquefois à intervenir dans l'importation d'articles provenant originairement de pays ennemis, mais indispensables à certaines industries canadiennes engagées dans la production d'articles de guerre.

Toutes ces questions demandaient d'être considérées avec soin. Souvent nous avons dû nous consulter avec le gouvernement anglais, et dans chaque cas la ligne de conduite que nous avons suivie avait son entière coopération et son absolue approbation.

Il a fallu retirer de diverses industries un grand nombre d'hommes, d'où il est résulté quelquefois des difficultés dans les conditions du travail, l'embauchage et la rétribution des ouvriers. Je crois que les ouvriers du Canada méritent un bien juste tribut de félicitations à cause de leur attitude vis-à-vis ces questions. Les troubles ouvriers ont été très rares, comparativement à ce qui s'est produit dans d'autres pays. Au ministre du Travail, il a incombé des responsabilités exceptionnellement onéreuses. Le ministre des Travaux publics, en maintes occasions, a prêté son concours utile au ministre du Travail et pleinement partagé ses responsabilités. Le ministre du Travail a dû remplir aussi les fonctions que lui imposait la loi prohibant les ententes dans le but d'augmenter les prix et l'accaparement des denrées dans le même but. Si je comprends bien la situation, ce sont les deux seules questions que le Gouvernement puisse régler utilement, car les autres conditions dues à la guerre demeurent indépendantes de l'intervention du Gouvernement.

Viennent ensuite les chemins de fer de l'Etat qui, de concert avec les autres réseaux du pays, ont eu à écouler un trafic que la guerre a immensément augmenté. Ils ont transporté en Canada depuis la guerre 300,000 soldats, et cela sans accident.

L'hon. sir SAM HUGHES: Beaucoup plus.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon honorable ami l'ex-ministre de la Milice et de la Défense trouve que j'évalue à trop peu le nombre de soldats que les chemins de fer ont transportés. Je tiens ce chiffre d'une source quelconque, que j'oublie dans le moment. Des trains-hôpitaux ont été mis en circulation sur l'Intercolonial pour le transport des blessés et placés à la disposition de la commission des hôpitaux militaires. Les chemins de fer de l'Etat ont transporté à Saint-Jean et Halifax plus de 250,000 tonnes de munitions et de fourni-